ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté Égalité Fraternité

FICHE PRATIQUE

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Agent
- demande écrite
- en recommandée ou remise en main propre (point départ délai de l'entretien)
- auprès service Rh ou autorité de nomination

Autorité hiérarchique

Conduit un entretien dans délai d'un 1 mois maximum à compter de la date de réception de la demande

L'entretien porte sur :
- Principe de la rupture :dispositif contractuel / pas d'automaticité / nécessite accord des deux parties, délais de procédure
- Motif de la demande et date de radiation des cadres
- Principe de calcul
- Conséquences : radiation des cadres, chômage, remboursement si reprise activité dans le public

L'agent peut solliciter OS représentée en CT (de proximité jusqu'à MEN)

Autorité hiérarchique instruit la demande au regard de l'intérêt du service / peut prévoir d'autres entretiens

✋ Délai de latence de 15 jours francs à minima entre le dernier entretien et l'avis

Avis favorable de l'autorité hiérarchique (validation SG/recteur)

Saisie de la cellule paie pour calcul de l'indemnité

Courrier d'information des termes de la rupture (date /montant)

Si accord, convocation entretien pour
signature et remise de la convention
(2 exemplaires)
- Fixe montant de l'indemnité arrêté par l'administration
- Fixe date de radiation des cadres
- Fixe point départ du délai de rétractation

✋ Fin du délai de rétractation
16 jours francs après la date de signature de la convention

Notification de l'arrêté de radiation des cadres
Délivrance des documents pôle emploi
Versement de la convention, des courriers et tous documents afférents au dossier administratif

Avis négatif motivé de l'autorité hiérarchique

Courrier de refus signé par autorité hiérarchique
Envoi en recommandé ou remis en main propre contre décharge

Recours de l'agent peut solliciter OS représentée en CT (de proximité jusqu'à MEN)

MAJ sept 2021